

Le CCRC publie son rapport annuel 2023

TORONTO, le 2 avril 2024 – Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), l’organisme de réglementation effectuant l’audit des sociétés ouvertes du Canada, a publié aujourd’hui son [rapport annuel 2023](#). Le rapport couvre les évaluations réglementaires du CCRC pour 2023 et fournit des mises à jour sur les initiatives stratégiques.

Les résultats d’inspection sont mitigés, car ils se caractérisent par des incohérences dans toutes les catégories de cabinets. Bien qu’il y ait eu une amélioration des taux combinés de constatations au sein des cabinets inspectés non annuellement, le niveau de constatations au sein de nombreux cabinets demeure beaucoup trop élevé. Nous continuons de voir une forte association entre la qualité de l’audit et de solides systèmes de gestion de la qualité.

« L’année 2023 a marqué le 20^e anniversaire du CCRC. Nous avons eu l’occasion de réfléchir aux progrès réalisés en matière de qualité de l’audit au cours des 20 dernières années, ainsi qu’aux possibilités d’amélioration qui s’offrent à nous, a déclaré Carol Paradine, chef de la direction du CCRC. Il ne fait aucun doute que nous restons préoccupés par le nombre de constatations importantes relevées dans certains cabinets et que nous utiliserons divers outils réglementaires pour encourager de manière proactive une qualité élevée de l’audit ainsi que pour veiller à ce que des mesures correctives adéquates soient prises pour remédier aux lacunes en matière de qualité de l’audit. »

En 2023, le CCRC a commencé à publier les mesures de renforcement réglementaire importantes imposées à la suite des constatations d’inspection. Le CCRC a également mené une consultation publique de suivi concernant les modifications des règles relatives au partage obligatoire des rapports d’inspection avec les comités d’audit et à la publication des rapports d’inspection individuels des cabinets. Le CCRC croit que ces changements auront une incidence positive sur la qualité de l’audit au Canada en donnant au public une meilleure visibilité des résultats de ses inspections et du travail des cabinets d’audit qui audient les émetteurs assujettis canadiens.

Le CCRC continue d’être une organisation active à l’échelle nationale et mondiale dans les conversations concernant l’établissement de normes et les enjeux émergents liés à l’audit, y compris la fraude, la technologie et le climat. Des publications, notamment des revues thématiques, des lettres de commentaires et des points de vue sur les inspections, sont disponibles à la section [Centre de ressources](#) du site Web du CCRC.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l’organisme indépendant de réglementation des cabinets comptables effectuant l’audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé d’assurer la surveillance des audits effectués par des cabinets d’experts-comptables inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l’intégrité de l’information financière et il est déterminé à protéger le public investisseur du Canada.

Chargé d'assurer la surveillance des audits effectués par des cabinets d'experts-comptables inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière et il est déterminé à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Alexandra Galanis, directrice des communications

Conseil canadien sur la reddition de comptes

alexandra.galanis@cpab-ccrc.ca